



Programmes de RDC
Adoptée à Oslo le 26 Juin, 2018

EB.2018.11

Le Conseil d'Administration de CAFI

1. Prend note des besoins financiers du FONAREDD, sur base du portefeuille et du cycle programmatique actuels, des programmes déjà approuvés et du solde financier du Fonds.
2. Encourage le Secrétariat du FONAREDD à continuer la programmation et la mise en œuvre des programmes approuvés.
3. Demande au Secrétariat du FONAREDD, d'ici le 16 juillet 2018, un diagnostic détaillé sur la performance des programmes, agence par agence, présentant les raisons objectives aux délais de mise en œuvre et des propositions d'actions correctives.
4. Demande au Secrétariat du FONAREDD de partager avec le Secrétariat de CAFI :
 - a. D'ici le 3 mai, les rapports annuels de tous les programmes
 - b. Les rapports semi-annuels de tous les programmes
 - c. Les rapports et documents des réunions de Comité de Pilotage de chaque programme
 - d. D'ici le 15 mai, une ébauche de rapport consolidé – avec les résultats et informations consolidées par rapport aux cadres de résultat du Plan d'Investissement National et de CAFI – et de notifier le Secrétariat de CAFI de tout changement majeur au moins 3 jours avant l'échéance du 31 mai
5. Décide que CAFI ne pourra pas approuver les programmes qui n'intègrent pas les indicateurs pertinents de CAFI dans leur cadre de résultat.
6. Demande au Secrétariat du FONAREDD de procéder au recrutement de deux collaborateurs internationaux supplémentaires en charge du Suivi-évaluation et de la programmation.